

ACTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE ERASMUS+ FRANCE / ÉDUCATION FORMATION

L'Assemblée Générale du 3 mars 2020 a pris, après discussion, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION n° 2020-01

Début de séance :

Quorum

Présents

Pouvoirs

L'Assemblée Générale adopte la Convention constitutive modifiée du GIP « Agence Erasmus+ France / Education – Formation » (hors annexes portant sur les contributions des membres) annexée ci-après.

Vote de la délibération :

Pour *14 voix*

Contre

Abstention

**Au nom de l'Assemblée Générale,
Le Président de séance**

[Signature]

La Directrice

[Signature]